

POUVOIRS

Je soussigné FONO Gabriel Andy, Etudiant, demeurant à Douala, né le vingt-neuf Juin mil neuf cent quatre-vingt et onze à Douala, fils de **KENKO Séverin Brice** et de **KOLOKO YAMENDEU Pauline Vivienne**, titulaire la carte nationale d'identité numéro 115026848 à lui délivrée le neuf Avril deux mille quatorze, de nationalité Camerounaise.

DONNE PAR LES PRESENTES POUVOIRS A :

Monsieur KENKO Sévérin Brice, Agent Commercial, demeurant à Douala, quartier New Bell, né le vingt-cinq Mars mil neuf cent soixante-huit à Douala, fils de **FONO Gabriel** et **NIJIHI Marie Bernadette**, titulaire de la Carte Nationale d'Identité numéro 116862313, délivrée le douze Mai deux mille quinze, de nationalité Camerounaise.

A l'effet d'acquérir en mon nom et pour mon compte :

Une parcelle urbaine non bâtie, située dans l'arrondissement de Douala IIIème, quartier de Bassa, lieu-dit « YASSA-BAKOKO », formant le lot numéro un en partie (01P) du bloc numéro seize (16), d'une superficie de **TROIS CENTS (300) METRES CARRES**, objet du Titre Foncier numéro **41073** du Département du Wouri, établi à Douala le deux Septembre deux mil neuf, volume 117 transcrit, folio 193 et appartenant à **Madame EBOLE Charlotte et Monsieur NJIKY I Grâce Olivier**.

EN CONSEQUENCE

- Signer les procès-verbaux de morcellement ainsi que l'acte de vente à mon profit ;
- Payer toutes redevances et autres droits y relatifs ;
- Suivre la procédure de morcellement du Titre Foncier numéro 4173 à mon profit ;
- Retirer le Titre Foncier établi à mon nom en l'Etude du Notaire ayant reçu l'acte de vente ;
- Et de toutes sommes reçues ou payées, donner quittances et décharges.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.



fono gabriel andy

FAIT A
L'AN
LE

douala, 11 novembre 2020